

Dispositions complémentaires pour les sacrements de l'initiation chrétienne - 31 mars 2020

Monsieur l'abbé,
Monsieur le diacre,
Madame, Monsieur,

Avec Mgr Pierre Warin, notre évêque, je remercie vivement tous les acteurs pastoraux pour leur solidarité et leur communion en ce temps difficile de confinement. Unis à tous les chrétiens de nos communautés, unis aux hommes et femmes de bonne volonté, nous sommes solidaires de ceux qui souffrent et de ceux qui se battent contre la maladie. Notre pensée et notre prière les rejoignent.

Le diocèse de Namur encourage tous les diocésains à recevoir avec bienveillance les consignes transmises par la Conférence des évêques de Belgique ces 23 et 30 mars derniers. Elles allient sens des responsabilités, citoyenneté et foi vive nourrie d'espérance. Les pasteurs et les diverses équipes pastorales chercheront à les mettre en oeuvre, faisant preuve de créativité et d'esprit de communion diocésaine.

Les consignes ci-après viennent compléter et préciser les choses, comme y invitait le communiqué du 30 mars : « Chaque diocèse proposera des dispositions en fonction de sa situation spécifique et en assurera la communication. Pour ce qui concerne le diocèse de Namur, un nouveau communiqué vous sera envoyé en ce début de semaine ».

1. La **célébration de la première des communions** est une étape importante dans l'initiation chrétienne des enfants. Elle est différée après les vacances d'été, de préférence en septembre ou octobre 2020. Dans la préparation, on veillera à ce que les rencontres de catéchèse qui n'ont pas pu être vécues soient proposées, et, en tout cas, les deux rencontres importantes sur le pardon et la prière eucharistique.

2. La **célébration de la confirmation** (qui inclut la profession de foi) est différée après les vacances d'été et sera proposée au cours du premier trimestre de l'année pastorale (de septembre à Noël 2020). Dans la préparation, on veillera à ce que les rencontres de catéchèse qui n'ont pas pu être vécues soient proposées, et, en tout cas, la retraite préparatoire. Celle-ci pourra être organisée en deux jours successifs ou séparés. Le diocèse assurera la présence d'un prêtre confirmateur et les demandes sont à adresser, par les doyens, dès maintenant à confirmations@diocesedenamur.be.

3. La célébration de la profession de foi, dans sa version ancienne (séparée de la confirmation), est aussi concernée par les mesures communiquées ce 30 mars par la Conférence épiscopale, et est donc aussi différée après les vacances d'été.

4. Le **parcours de catéchèse** est riche : les autres étapes ou années de la catéchèse sont aussi impactées par la situation sanitaire. De manière générale, pour les rencontres qui n'ont pas pu avoir lieu, on réfléchira localement à l'opportunité de les organiser ou non à partir de septembre. On cherchera toujours le bien des enfants et des parents dans la dynamique d'une catéchèse de cheminement, en étant attentif à la faisabilité des propositions.

5. Le **baptême des catéchumènes** lors de la veillée pascale n'est pas possible cette année. Les communautés chrétiennes sont invitées à poursuivre activement

l'accompagnement des catéchumènes, à distance pour l'instant, puis en communauté dès que cela sera possible. La date de la célébration du baptême des catéchumènes a été fixée, pour l'ensemble du diocèse de Namur, à la fête du Baptême du Seigneur, le dimanche 10 janvier 2021. Les communautés seront invitées largement à y participer et l'on pourra encourager le regroupement en Unité Pastorale ou secteur pastoral pour accueillir les nouveaux baptisés. Si le mariage religieux d'un catéchumène a été prévu à une date antérieure, il peut être célébré à cette date, puisque le droit de l'église permet sans difficulté la célébration du mariage religieux d'un catéchumène avec un baptisé catholique.

6. La **célébration de la confirmation des adultes** n'est pas possible cette année à la date fixée, veille de Pentecôte. Elle aura lieu, pour l'ensemble du diocèse, en la fête du Christ-Roi, dimanche 22 novembre 2020, à 15h45, en la Basilique des sanctuaires de Beauraing. Une rencontre préparatoire sera organisée à une date et en un lieu non encore fixés.

7. D'autres recommandations diocésaines viendront plus tard, concernant la célébration de la messe chrismale, des baptêmes et mariages en paroisse, des messes ou célébrations en souvenir des défunts décédés pendant la période de confinement.

Cordialement,

chanoine Joël Rochette
vicaire général